

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, CONVOQUÉE PAR ÉCRIT ET REMIS À CHAQUE ADRESSE CIVIQUE À TOUS LES MEMBRES DE CE CONSEIL, TENUE LE MARDI LE 01^{er} MAI 2012, À 18 H 45, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE B, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAULT ⁽¹⁾
LES CONSEILLERS :	DENIS	TARDIF
	MICHEL	NADEAU
	DENIS	FORTIN ⁽²⁾
	ANNE-MARIE	DIONNE
	JEAN-ROCH	BOUCHER

⁽¹⁾ Le Maire Réal Thibault prend un siège à 18 heures 48

⁽²⁾ Le conseiller Denis Fortin prend son siège à 18 heures 47.

EST ABSENT LE CONSEILLER :

EUGÈNE LAROCHELLE

=====

2012-05-126.1 OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18 heures 45 minutes. Le pro-maire Michel Nadeau préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

2012-05-127.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Anne-Marie Dionne, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2012-05-128.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Pas de question

2012-05-129.1 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'AJUSTEMENT DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Fortin qu'il sera soumis lors d'une prochaine session du conseil de la Municipalité de Saint-Antonin, un règlement concernant l'ajustement des districts électoraux sur le territoire de la municipalité.

**2012-05-130.1 AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE
COEFFICIENT AU SOL PRESCRIT À LA GRILLE DE
SPÉCIFICATION DE LA ZONE 39-CH**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Tardif qu'à une prochaine session, le conseil municipal adoptera un projet de règlement, portant le numéro 683-01-12, concernant le coefficient d'occupation au sol tel que prescrit à la grille de spécification de la zone 39-CH.

**2012-05-131.1 AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA
LONGUEUR MAXIMALE DES RUES EN FORME DE CUL-DE-SAC
À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Roch Boucher qu'à une prochaine session, le conseil municipal adoptera un projet de règlement, portant le numéro 684-01-12, concernant la longueur maximal des rues en forme de cul-de-sac à l'extérieur du périmètre urbain.

2012-05-132.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ **Aucune question**

2012-05-133.1 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Le conseiller Denis Tardif propose la clôture de la séance. La séance est levée à 19 h 56.

**Adopté à Saint-Antonin,
Ce 01^e jour du mois de mai 2012**

Réal Thibault,
MAIRE

Louisiane Dubé,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière